



Les midis du Parlement européen

Marseille

Le 20 février 2009

Intervenants invités : Sabina MAGNANO (Fonctionnaire au Parlement Européen) – Philippe GAY (Responsable de l'Espace Info Energie du Paix d'Aix)

Le débat commence à 12 h 15.

Mme COUSTET.- Bonjour à tous, bienvenue aux Midis du Parlement européen. Je vois beaucoup de têtes nouvelles, j'en suis ravie.

Je rappelle le contexte : ce sont des conférences de midi organisées par le Bureau du Parlement européen pour le sud-est, qui se trouve à Marseille. Le Parlement européen souhaite développer une information sur ce qu'il fait et nous avons décidé de lancer des conférences sur la législation européenne qui concerne la vie quotidienne des citoyens, depuis déjà 2007. Nous avons traité des sujets très différents, la sécurité des jouets le mois dernier, l'exposition aux substances chimiques, avec déjà Sabina MAGNANO qui avait inauguré le cycle, ainsi que beaucoup d'autres sujets que je vous encourage à aller consulter sur notre site Internet.

Je remercie aussi la FNAC, qui nous accueille dans ses Forums. Nous sommes ravis de venir ici pour aller au devant de vous, de vos besoins, dans des lieux publics, et ainsi un peu plus s'ouvrir et ne pas vous obliger à venir dans nos locaux.

Le thème d'aujourd'hui est très important, et un de ceux sur lesquels l'Union européenne est le plus en pointe. J'ai invité, pour venir nous en parler, Sabina MAGNANO, qui est fonctionnaire au

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Parlement européen. Vous savez qu'au Parlement il y a des députés, mais aussi des fonctionnaires qui les aident à travailler. Pour aider les parlementaires et les rapporteurs, il y a des fonctionnaires, qui ne sont pas politisés mais qui aident le député rapporteur sur un sujet. Sabina MAGNANO a été chef du secrétariat de la commission temporaire sur le changement climatique. Le Parlement européen a en effet jugé utile de créer une commission temporaire spécialement dédiée au changement climatique. Il a adopté son rapport le 4 février dernier. Sabina a suivi tous les travaux. Auparavant, elle était à la commission de l'environnement, elle connaît donc très bien ces questions. Elle a travaillé avec le rapporteur, qui est italien et s'appelle Guido Sacconi.

Elle nous présentera ce que fait l'Union européenne sur cette question du changement climatique.

A côté de moi, Philippe GAY, que je suis ravie d'accueillir. Philippe GAY est aixois, il vient du cours Sextius : c'est un peu le principe de nos réunions, vous montrer que l'Europe, on s'en occupe à Bruxelles, mais aussi beaucoup dans nos régions. Il est responsable de l'Espace info énergie. Il nous expliquera ce que fait sa structure, entre autres des actions d'écocitoyenneté et des conseils principalement adressés aux particuliers. Cela fera le lien entre ce que l'on décide au niveau européen et ce que l'on peut faire, nous, en tant que citoyens, dans la vie quotidienne, et avoir une vision globale à l'issue de cette conférence. Ces conférences sont courtes, nos intervenants prendront la parole pendant un quart d'heure chacun puis nous laisserons la place à vos questions. Le but est de lancer le débat entre nous, et nous retrouvons ensuite le PV de ces conférences sur notre site Internet.

La parole est à Sabina MAGNANO.

Mme MAGNANO.- Merci. Je vais commencer par dire brièvement ce que c'est que le changement climatique, et par vous informer des résultats auxquels sont arrivés les scientifiques de tous les pays du monde concernant ces problèmes.

La meilleure définition du changement climatique que j'ai trouvée est celle donnée par la convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique, convention en vigueur depuis 1992, qui dit que c'est "la modification du climat, attribuée directement ou indirectement à l'activité humaine, et qui s'ajoute à la variabilité climatique naturelle observée pendant des périodes de temps comparable".

Concrètement, cela signifie que depuis l'ère pré-industrielle, l'émission des gaz à effet de serre a augmenté en raison de l'activité humaine. Cela a eu un effet sur le système climatique global.

Les experts du GIEC (un groupe inter-gouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, créé au milieu des années 80 par l'Organisation météorologique mondiale et le programme des Nations unies pour l'environnement), ont produit plusieurs rapports dès 1990, le dernier datant de 2007. Ces rapports arrivent à la conclusion que le réchauffement est sans équivoque, parce qu'on peut le vérifier à partir de certaines observations, en premier lieu l'augmentation de la température moyenne de l'atmosphère et des océans. Pour vous donner un exemple, onze des 12 années comprises entre 1995 et 2006 sont les plus chaudes depuis 1850. La première observation est donc l'augmentation des températures.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



La deuxième observation est la fonte généralisée des neiges et des glaciers, et la troisième est l'élévation du niveau moyen mondial de la mer.

C'est la première constatation de ce groupe d'experts.

La deuxième est que, très probablement, cette augmentation de la température est due aux émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Quand on dit "très probablement", cela signifie avec une certitude de 90 %.

Troisième point important : il est urgent d'agir pour inverser la tendance, parce que continuer l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère peut amener à dépasser certains points critiques au-delà desquels les conséquences sont d'une part imprévisibles, et d'autre part non maîtrisables par l'homme.

Ces points de non-retour sont essentiellement la fonte du permafrost, qui donne lieu à une très grosse émission de méthane dans l'atmosphère, et la fonte des glaciers, qui aura comme conséquence une augmentation de la température.

On estime donc que si on continuait les émissions au rythme actuel, ce point critique serait atteint au cours de ce siècle. Les experts pensent que le pic des émissions de gaz à effet de serre devrait être atteint d'ici 2015/2017. À partir de ce moment, on devrait commencer à réduire les émissions pour être en mesure de maîtriser les effets et donc d'atténuer les conséquences de ce changement.

Les impacts du phénomène ne s'exercent en fait pas seulement dans des domaines auxquels on peut penser immédiatement, comme la perte de la biodiversité, mais le changement de l'écosystème a aussi des conséquences dans des domaines comme l'agriculture : le fait que les saisons ne sont plus prévisibles a pour conséquence le fait qu'il est plus difficile de cultiver, et le réchauffement de la température amène aussi un changement dans les produits que l'on est en mesure de cultiver. Il y a des conséquences sur la santé, pas seulement dues immédiatement aux vagues de chaleur, comme celle de 2003 en France, mais le changement de la température conduit certains insectes typiques des zones tropicales à migrer vers d'autres parties de la Terre.

On a commencé à discuter des effets sur la sécurité internationale : la question du changement climatique a d'ailleurs été discutée au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, parce que la sécurité des ressources, comme l'eau, peut porter à l'émigration. Il y a des pays, de petites îles surtout dans le Pacifique, qui sont menacés par l'augmentation du niveau de la mer. Cela créera des réfugiés climatiques.

Vous le voyez, les conséquences potentielles sont vraiment très étendues.

Qu'ont fait l'Union européenne et les autres pays, au niveau mondial ?

Je vous parlais de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, qui est le premier instrument juridique international créé dans ce domaine, en 1992. Cette convention fixe des objectifs, mais qui ne sont pas contraignants. Les parties de cette convention ont ainsi jugé utile

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



d'aller au-delà, et en 1997 certaines des parties de cette convention-cadre ont signé le protocole de Kyoto. C'est un instrument plus contraignant que la convention, et donne à chaque pays industrialisé un objectif de réduction, avec des mécanismes de sanction en cas de non-respect. Comme vous le savez, la vie du protocole de Kyoto a été assez compliquée, à cause du fait qu'en 2001 les Etats-Unis, qui en sont signataires, ont décidé de ne pas ratifier ce protocole. À ce moment, l'entrée en vigueur du protocole a été mise en discussion, parce que le protocole prévoyait non seulement un nombre minimum de pays qui devaient ratifier, mais aussi un nombre minimum d'émissions. Ces pays devaient représenter les 55 % des émissions au niveau global. Sans les Etats-Unis, c'était assez difficile. C'est seulement quand, en 2004, la Russie a finalement ratifié ce protocole, qu'il a pu entrer en vigueur. On vient de fêter son quatrième anniversaire, le 16 février.

L'Union européenne a toujours été très active dans le domaine du changement climatique, qui est depuis des années une priorité politique importante de l'Union européenne. C'est notamment au moment où les Etats-Unis ont publiquement annoncé qu'ils n'allaient pas appliquer le protocole de Kyoto que l'Union européenne a pris le leadership au niveau mondial. Les institutions européennes et les pays membres, qui ont vraiment dans ce domaine montré un énorme esprit de corps, ont beaucoup travaillé pour essayer d'arriver à un accord international global qui puisse succéder au protocole de Kyoto. Non pas parce qu'il a été un échec, mais parce que c'était un premier pas : il était prévu qu'il expire en 2012, donc il faut penser à ce que l'on fera après 2012. Vu que dans les dernières années les données scientifiques sur la dimension d'urgence du problème sont devenues encore plus évidentes, il faut bien sûr penser à un accord international qui couvre la période après 2012.

Les négociations sur ce nouvel accord ont été lancées à la conférence de Bali en décembre 2007, et il est prévu que ce nouvel accord puisse être conclu à la conférence des Nations unies qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009.

L'Union européenne, justement parce que depuis des années elle a ce rôle de leadership au niveau mondial, a voulu donner un signal fort sur le fait que c'est vraiment une priorité politique, et qu'elle était prête à s'engager en premier lieu. Donc, en mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement des pays-membres se sont engagés sur le fameux objectif dont vous avez sûrement entendu parler, le 20/20/20 : une réduction de 20 % des gaz à effet de serre d'ici 2020, une augmentation jusqu'à 20 % de la quantité d'énergies renouvelables dans le mix énergétique jusqu'à 2020, et une amélioration de l'efficacité énergétique de 20 % jusqu'à 2020.

En décembre 2008, le Parlement européen et les représentants des gouvernements des Etats-membres sont arrivés à un accord pour l'adoption de cette législation. Ce ne sont plus seulement des objectifs théoriques, c'est une législation qui est maintenant adoptée et sera bientôt publiée au Journal Officiel, et donc mise en œuvre dans tous les Etats-membres. C'est ce que l'on appelle le paquet énergie-climat, qui a d'ailleurs été un grand succès de la présidence française de l'Union européenne.

Concrètement, il est construit autour de quatre lois :

— La première est la directive pour l'échange de droits d'émission, ce qui veut dire que l'on plafonne les émissions au niveau européen pour certains secteurs industriels, et on crée un mécanisme

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



d'échange, c'est-à-dire que les opérateurs reçoivent un certain nombre de permis d'émission, et s'ils le dépassent ils doivent les échanger sur les marchés. Ce mécanisme n'est pas une loi nouvelle : le mécanisme d'échange de droits d'émission existe dans l'Union européenne depuis 2005. Nous avons une phase pilote, celle-ci est la deuxième phase. La phase pilote courra jusqu'en 2012, et de 2013 à 2020 on aura cette nouvelle directive qui est beaucoup plus contraignante, qui couvre plus de secteurs économiques, et qui prévoit surtout le fait que les permis d'émissions ne sont pas attribués gratuitement : il faut les payer. Ils sont achetés sur les marchés, et grâce à l'action du Parlement européen, les Etats-membres se sont engagés à utiliser une grosse partie du revenu de ces enchères pour financer des politiques de lutte contre le changement climatique : l'utilisation des énergies propres, l'efficacité énergétique et l'aide aux pays les plus vulnérables, les pays en voie de développement.

— La deuxième directive est celle que l'on appelle directive sur le partage de l'effort. C'est une nouveauté au niveau mondial, une directive qui couvre les secteurs non couverts par la directive d'échange de droits d'émission : le secteur du bâtiment, l'agriculture, etc. Les objectifs sont beaucoup plus bas : 21 % dans la directive échange des droits d'émission, 10 % dans la directive partage de l'effort.

— La troisième loi concerne l'énergie renouvelable, pour atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2020.

— La quatrième est celle sur la capture et le stockage de charbon. C'est une technique qui permet de stocker les émissions de CO² dans les sols. Elle n'est pas commercialisée pour l'instant : justement, il y a 12 projets pilotes au niveau européen qui seront financés à partir des fonds qui viennent de la directive échange de droits d'émission. Ceci parce que, bien sûr, on peut rêver d'une économie absolument sans charbon, mais c'est justement un rêve, et d'ailleurs il y a des pays, en Europe et ailleurs, qui ont d'énormes réserves de charbon et pour lesquels il faut essayer de proposer une technique permettant d'utiliser le charbon comme source énergétique, tout en l'utilisant d'une façon propre.

Le rôle du Parlement européen dans l'adoption de cette législation a été important, parce que comme dans toute législation en matière environnementale, le Parlement est colégislateur avec les représentants des gouvernements des Etats-membres, ce qui veut dire que, pour qu'une loi européenne dans ce domaine puisse être adoptée, le Parlement et le conseil des ministres doivent tomber d'accord sur un même texte. Ce qui entraîne bien sûr un certain nombre de négociations pour que les deux institutions se mettent d'accord.

Outre cela, comme Isabelle le disait, le Parlement européen a décidé en avril 2007 de créer une commission temporaire sur le changement climatique. En effet, il s'est rendu compte que s'il y avait urgence à faire quelque chose dans ce domaine et à maintenir la question du changement climatique à un très haut niveau de la politique internationale, il fallait mettre la pression sur les gouvernements, il fallait faire beaucoup de campagnes de sensibilisation pour inclure, sensibiliser les citoyens, les entreprises, les médias, etc. En ce sens l'année 2007 a été probablement une année très fructueuse. Vous vous rappelez sans doute le prix Nobel pour la paix qui a été donné aux scientifiques du GIEC et à Al Gore. Cela a considérablement augmenté la lisibilité de la question.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Cette commission temporaire a travaillé pendant 21 mois, sans faire de travail législatif, ce dernier ayant été fait par la commission environnement qui depuis toujours s'occupe de la question. La commission temporaire s'est plutôt penchée sur la question du plus long terme. Elle a essayé d'identifier quelles pouvaient être les recommandations pour une politique intégrée sur le changement climatique d'ici 2050. En effet, le changement climatique n'est pas un problème qui concerne un seul domaine, c'est plutôt un problème transversal. Un des résultats auxquels les députés sont arrivés à la fin de leurs travaux, c'est de demander que la question du changement climatique soit prise en compte dans tous les domaines de l'action de l'Union européenne et dans toute ses politiques.

Ce rapport a été adopté en février 2009. Il est donc tout récent. Un grand nombre de mesures et de recommandations sont proposées et touchent tous les domaines de l'activité économique. Il y a beaucoup de choses sur l'énergie, sur l'efficacité énergétique, sur les transports, il y a beaucoup aussi de demandes aux Etats-membres et aux autorités locales et régionales en matière de sensibilisation et d'information des citoyens. Parmi les actions que cette commission temporaire a menées, elle a commandé un sondage sur l'attitude des citoyens européens vis-à-vis du changement climatique. Cela a été fait entre mars et mai de l'année passée, et a donné des résultats intéressants, d'après les députés : en premier lieu, le fait que le changement climatique est perçu comme un des problèmes les plus importants actuellement par 61 % des citoyens, il est deuxième derrière la pauvreté. Bien sûr, ce sondage a été fait l'année passée, et il est probable que s'il avait été fait cette année les résultats auraient été différents.

Les questions ne portaient pas seulement sur l'estimation de l'importance du problème au niveau mondial : on demandait aussi aux les citoyens s'ils estimaient que c'était un problème grave : 75 % des Européens estiment que c'est un problème grave, contre 84 % des Français.

On leur a demandé également s'ils estimaient être assez informés sur les causes, les conséquences et les mesures à prendre pour lutter contre le changement climatique : 60 % des citoyens estiment être assez informés, ce qui implique que 40 % d'entre eux — c'est un chiffre assez important — estiment qu'ils ne le sont pas assez. Cela signifie que l'Union européenne, mais aussi les autorités locales, les gouvernements, l'industrie, etc., doivent faire quelque chose pour améliorer l'information des citoyens.

Autre question que l'on a trouvée très intéressante : on a demandé aux citoyens s'ils avaient pris personnellement des actions individuelles pour lutter contre le changement climatique. 61 % ont répondu par l'affirmative. On a alors commencé à détailler les types d'actions : cela allait du recyclage, pour lequel la moyenne européenne est de 76 % et la moyenne française 90 % ; la réduction de la consommation énergétique à la maison : 64 % au niveau européen, 66 % au niveau français ; la réduction de la consommation d'eau : 55 % en Europe et 64 % pour la France ; la réduction de la consommation de produits jetables : 40 % dans l'Union européenne et 48 % en France ; le choix d'un mode de déplacement meilleur pour l'environnement : 28 % ; l'achat de produits saisonniers et locaux : 27 % pour l'Union européenne, 39 % en France ; l'utilisation moins fréquente de la voiture : 25 % dans l'Union européenne et 32 % en France ; l'achat d'une voiture qui consomme moins de carburant : 18 % en Union européenne et 22 % pour la France ; éviter de prendre l'avion pour des vols courts courriers : 10 % en France et 12 % en Union européenne ; changer de fournisseur d'énergie pour recevoir une partie provenant des énergies renouvelables : 8 % pour l'Union européenne et 3 % pour la France.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



J'ai terminé pour ma part. Je reste bien entendu disponible, tout à l'heure, pour vos questions.

Mme COUSTET.- Sabina vous laisse la parole, Monsieur GAY. Elle a bien insisté sur les chiffres pour la France. On ne prend pas tout à fait les mêmes actions d'un pays à l'autre, et le chiffre le plus différent concerne l'achat de produits locaux, au plus près de leur lieu de production. C'est là que l'on se différencie le plus de l'Union européenne.

Philippe GAY, je vous laisse la parole.

M. GAY.- Merci d'accueillir l'Espace info-énergie. Je vais essayer de représenter tous ceux de France et de PACA.

La transition est en effet facile à faire.

Je commence par un petit rappel : la France, pour faire face au protocole de Kyoto et aux engagements qu'elle a pris en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, a mis en place deux programmes : le programme national de lutte contre le changement climatique, et le programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Ces deux programmes ont permis de cadrer un certain nombre d'actions dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique.

On s'est rendu compte qu'il y avait des points importants, dont l'un concernait l'information et la sensibilisation de la population. On a confié à l'ADEME la mise en œuvre d'un réseau, le réseau "Point info-énergie", qui est devenu par la suite le réseau des Espaces Info-énergie. Il y en a aujourd'hui à peu près 200 en France, dont 18 en région PACA. Je représente aujourd'hui celui du Pays d'Aix, qui est situé près d'ici, au cours Sextius.

Pourquoi l'information et la sensibilisation de la population ? On s'est rendu compte que la consommation d'énergie en France va concerner surtout deux domaines, le bâtiment et les transports. Dans le bâtiment, on comprendra le résidentiel et le tertiaire. Ces deux domaines sont aussi les plus gros émetteurs de CO².

Là-dessus, le particulier va donc pouvoir agir directement et le plus facilement, puisqu'on sait aussi que c'est là qu'il y a les plus gros gisements d'économies à réaliser.

Les Espaces info-énergie s'appuient sur des associations, des organismes à but non lucratif.

Leurs grands objectifs : informer sur les orientations retenues en matière énergétique au niveau national, régional et local. On va aussi présenter tous les matériels accessibles et performants, chaudières, chauffe-eau solaires, etc, ainsi que les listes d'artisans qui sont référencés ou signataires d'une charte qualité.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Enfin, on va essayer d'informer sur les déductions fiscales et les aides financières qui existent dans le cadre de ces programmes.

L'Espace Info-énergie du Pays d'Aix est porté par une association basée à Puyricard, qui s'appelle le Centre permanent d'initiative pour l'environnement. C'est une association un peu particulière, qui fédère une soixantaine d'autres associations qui œuvrent toutes dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.

Son activité concerne vraiment l'écocitoyenneté, l'environnement, le développement durable. On travaille notamment dans le cadre de la concertation de la charte de l'environnement de la communauté du Pays d'Aix. On regroupe toutes les initiatives des associations et les messages qu'elles ont envie de faire passer. On coordonne aussi tous les programmes d'éducation à l'environnement sur le territoire de la communauté et de la ville d'Aix, et on commence à développer d'autres programmes d'éducation sur les territoires alentour.

On coordonne et on anime également le réseau "Marchons vers l'école", un programme qui concerne l'écomobilité.

Il y a aussi des porteurs de projets qui viennent au Centre permanent pour un accompagnement sur des thématiques précises, pour apporter des conseils. On apporte ainsi une certaine expertise.

Dernièrement le CPE du Pays d'Aix développe une activité de conseil en énergie partagée. Le but est de mettre un spécialiste des flux énergétiques (eau, électricité) à disposition des communes, pour travailler sur leur patrimoine et les aider à faire des économies d'énergie.

Voilà pour l'association qui porte l'activité d'Espace info-énergie.

Depuis 2002, le Centre permanent d'initiative pour l'environnement porte un Espace info-énergie, où nous sommes aujourd'hui trois conseillers. Il est financé principalement par l'ADEME, la communauté du Pays d'Aix, le Conseil régional PACA, mais aussi par le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la ville d'Aix.

Notre activité d'information et de sensibilisation aux particuliers se traduit par le fait qu'on a un local de permanence ici au cours Sextius, je vous invite d'ailleurs à nous rendre visite. Lors de ces permanences, nous allons recevoir le public, tous les particuliers qui se posent des questions sur la thématique de l'énergie. C'est très large, cela va du changement de chauffage à l'isolation, au changement des vitrages, à la pose d'un chauffe-eau solaire. Dans ce cadre, l'Espace info-énergie du pays d'Aix a été mandaté par la Communauté du pays d'Aix pour être un peu le guichet unique en matière de chauffe-eau solaire et de bois énergie. Depuis 2004, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une aide financière complémentaire à celles qui existent déjà pour les particuliers qui veulent s'équiper d'un chauffe-eau solaire ou d'un poêle à bois.

Anecdote : en 2004, nous étions 17e région en France en termes de surface solaire thermique installée. À ce jour on est passé à la deuxième position, ce qui montre une belle progression. On voit

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



bien que ces incitations financières ont une grosse part dans le développement de ces énergies renouvelables.

En termes d'activités, nous organisons des espaces d'information et d'échange collectifs : nous réunissons une quinzaine de particuliers pour traiter ensemble une certaine thématique. On essaie de planifier un calendrier semestriel, et on aborde des thèmes en fonction des demandes des particuliers, ou des thèmes plus récurrents comme le photovoltaïque. Le fait que ce soit un groupe restreint permet de procéder à des échanges très libres.

On organise aussi des visites de sites : il nous semble important de montrer aux particuliers à quoi correspond un chauffe-eau solaire, une chaudière à bois ou une pompe à chaleur. C'est toujours grâce à la bonne volonté des particuliers qui veulent faire profiter de ces expériences. L'idée était d'avoir une approche beaucoup plus concrète et de répondre à des questions précises que peuvent se poser les particuliers.

L'Espace info-énergie travaille aussi sur des projets spécifiques : en ce moment, nous faisons des interventions sur les copropriétés. L'énergie devient chère, les mentalités changent, et du coup il y a énormément de particuliers qui habitent en copropriété et qui désirent améliorer leur confort et diminuer leurs charges. Ils viennent donc à l'association pour avoir des informations. C'est plus compliqué qu'une maison individuelle, puisqu'il faut l'accord de tous les copropriétaires. C'est une thématique très intéressante à développer, mais sur laquelle il y a beaucoup à faire, car la plupart des bâtiments construits avant 75 n'avaient aucune isolation, et entraînent des consommations énergétiques affolantes.

Nous essayons d'insister sur ce que le Parlement européen pousse à faire : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables : le tout sans perdre de confort.

Mme COUSTET.- Merci beaucoup, Philippe. Nous laissons maintenant la place à vos questions.

Question.- Je me présente : Louis Gentil, animateur de l'association Défense de l'environnement qualité de l'air, mais je diverge vers d'autres responsabilités de ce type, comme la qualité de l'eau. En outre, je suis un élu communal d'une commune de 8 000 habitants. Je dois dire que je suis assez pessimiste, parce que je vois que le citoyen, quand on touche au portefeuille, il accepte, et c'est spontané chez lui — mis à part les personnes qui sont ici, qui par nature sont des "pures" de l'évolution des choses, et même qui anticipent.

Mais il y a deux mots : "changement climatique" ou "dérèglement climatique" : quelle différence faites-vous ? Les deux termes sont utilisés.

Mme MAGNANO.- La définition du changement climatique est celle que je vous ai donnée. Je ne connais pas la définition du dérèglement climatique. En avez-vous une ?

Le même intervenant.- Est-ce que le changement est la conséquence des dérèglements successifs ?

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Mme COUSTET.- Sabina MAGNANO n'est pas climatologue. On peut entrer dans un débat de ce type, mais elle a déjà essayé de nous donner des informations sur le fait qu'une grande partie de la communauté scientifique est d'accord pour dire qu'il y a un changement du climat qui s'opère en ce moment et que les conséquences peuvent être irréversibles. Quant à la définition exacte, cela entrerait peut-être un peu trop dans un domaine de scientifiques.

Question.- Au sujet de tous ces changements climatiques, environnementaux, etc., l'Union européenne a été très laxiste jusqu'à très récemment. Heureusement, ils commencent à prendre les choses en charge, mais on a laissé tout faire. Cela a été la liberté, l'Erika, l'Amoko-Cadiz, tout le monde pouvait faire n'importe quoi. Et maintenant avec le protocole de Kyoto, les pays riches pourront racheter le droit de polluer. C'est très moral ! Les riches pourront polluer et les pauvres, eux, subiront la pollution. Je trouve tout cela révoltant. En outre, je me demande dans quelle mesure tout cela va être appliqué, parce que d'ici à 2012 il coulera encore de l'eau sous les ponts. On prend de bonnes résolutions, on fait des commissions, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions : ici, il est pavé de bonnes commissions ! De commission en commission, je ne vois pas beaucoup de changements se faire.

Mme COUSTET.- Nous allons prendre plusieurs questions, et ensuite nous répondrons.

Question.- Philippe GAY a parlé des deux objectifs des réseaux info-énergie. Il y avait une action sur les bâtiments, et vous avez parlé des transports. J'aurais voulu savoir quelles sont les actions concrètes que vous faites. Dans cette région, en tant que déléguée de parent d'élèves, je suis sollicitée constamment à propos d'enfants qui sont de plus en plus malades, qui ont des problèmes d'asthme, et il ne se passe rien au niveau des transports. Je voudrais pousser un cri de colère et d'alerte, parce qu'il y a urgence, la santé de nos enfants est concernée et on ne peut plus attendre.

Question.- Je vais rebondir sur la question précédente par rapport à la santé : les effets sur la santé de l'évolution climatique sont absolument effrayants. Je parlerai des cancers, et tous les épidémiologues à l'échelle planétaire montrent que cette évolution faramineuse du nombre de cancers dans la société est directement liée à l'évolution de la qualité de l'environnement.

Cela dit, je voudrais souligner que Mme MAGNANO n'a pas du tout parlé des questions de résorption. Réduire les émissions c'est bien, mais continuer en même temps à détruire la forêt brésilienne et un certain nombre d'autres lieux de résorption, continuer à défendre les OGM comme l'Europe le fait, elle est très déçue de ne pas avoir pu les libérer en Europe parce que la France a refusé et que d'autres pays se sont abstenus... Je crois que le problème est transversal, mondial, global, systémique, et qu'on ne peut pas se contenter de parler du CO², de l'évolution du climat et de la température, parce qu'il y a beaucoup d'autres choses.

Dernière question : la voiture électrique. On a commencé à faire des recherches à la fin du 19e siècle. On donne en ce moment des milliards aux constructeurs automobiles, je n'ai pas vu que l'on exigeait qu'en contrepartie ils développent rapidement des voitures électriques.

Mme COUSTET.- Qui veut commencer à répondre ?

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



M. GAY.- Je réponds sur les transports. Pour être honnête, la problématique transport est finalement très peu abordée à l'Espace info-énergie du Pays d'Aix. Pourquoi, je n'ai pas vraiment d'élément d'explication. Je pense, au risque de m'attirer les foudres des habitants de la région, que c'est une question de mentalité. On peut le voir quand on est en situation de pic d'ozone, et qu'il faut rouler à 110 sur l'autoroute : très peu d'automobilistes le respectent.

Quant aux initiatives mises en place, pour ne citer que la CPA ou la Ville d'Aix, il y en a effectivement un certain nombre. La nouvelle ligne du TER va permettre, je l'espère, d'éviter un certain nombre de déplacements en voiture. Il y a des navettes de bus entre Aix et Marseille, il y a aussi le développement des vélos en centre-ville. Quant au comportement des particuliers, c'est très délicat. Nous avons pour notre part fait des conférences sur l'utilisation de la voiture et la climatisation, et la plupart du temps c'est très mal perçu par les gens, parce qu'on a l'impression de rentrer dans un domaine intrusif, dans leur façon de vivre, et il y a peu de réceptivité de leur part. On a donc très peu de demandes qui concernent l'utilisation de la voiture et ce que l'on va pouvoir en faire.

Pour rebondir sur la question des constructeurs automobiles, en 1990 la quantité de CO² admise était de 160, aujourd'hui elle est de 120. Les objectifs sont de 105 ou un peu moins. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus sur ce point.

Mme COUSTET.- Merci. C'est un éclairage important. Sabina, concernant la voiture, je crois qu'il y a des choses en cours au Parlement européen ?

Mme MAGNANO.- Oui, il y a une directive de l'Union européenne, qui a été adoptée en même temps que le paquet climat énergie, et qui prévoit d'ici 2020 une réduction des émissions : les émissions des voitures ne peuvent plus espérer dépasser les 120 grammes, alors que c'est aux alentours de 160 pour l'instant. Il y a aussi un objectif à long terme : pour 2020 elles ne devraient pas dépasser 95 grammes.

Cela, ce sont les législations existantes. Bien sûr, j'ai dû rester superficielle et synthétique dans l'exposé des recommandations de la commission temporaire, mais elles sont toutes disponibles sur le site web du Parlement européen, et aussi sur celui de la conférence d'aujourd'hui. Il y a tout un paragraphe dans ces recommandations qui parle de l'utilisation des innovations dans le secteur automobile, au niveau des moteurs et au niveau des carburants.

Concernant l'autre question, effectivement je n'ai pas du tout abordé la question de la résorption. Le problème des forêts est un problème important, justement parce qu'elles absorbent du CO², il est donc extrêmement important de les maintenir là où elles existent et de donner une certaine valeur au fait que l'on maintient et qu'on ne dégrade pas ces forêts, qui sont souvent une source de revenu pour les populations locales. C'est également un sujet qui est abordé au niveau des travaux de la commission temporaire, et cela a été un sujet de discussion très chaud entre le Parlement et les Etats-membres dans le contexte de la discussion sur le paquet climat-énergie. Il est abordé également dans le cadre des négociations internationales : dans les successeurs du protocole de Kyoto, il y aura donc sûrement quelque chose au niveau de la protection des forêts.

Par ailleurs, selon les dernières projections de l'Agence européenne de l'environnement, l'Union européenne va atteindre son objectif de réduction de 8 % selon le protocole de Kyoto, et elle s'est

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



donné les moyens pour atteindre de façon unilatérale un objectif de réduction de 20 % d'ici 2020. C'est une action que l'Union européenne a décidé de prendre de façon unilatérale, même s'il n'y a pas d'accord international.

Ce n'est sûrement pas suffisant, mais à ce stade, l'Union européenne est l'entité, le groupement de pays, qui a fait le plus au niveau mondial. Je suis absolument d'accord sur le fait qu'il faut faire plus, et sûrement les citoyens peuvent contribuer à cela, parce que beaucoup de choses concernent justement la consommation. Donc, l'argument typique des constructeurs automobiles, c'est que ce ne sont pas eux qui veulent construire de grandes voitures très polluantes, mais que ce sont les citoyens qui le demandent.

Mme COUSTET.- Je voudrais ajouter quelque chose sur les voitures : l'Union européenne avait d'abord essayé de faire en sorte que les constructeurs automobiles se concertent entre eux, mais finalement le manque de résultats l'a obligée à taper du poing sur la table et à adopter une législation plus contraignante. Il y a là un vrai pouvoir qui oblige les industries et les États.

Quant au fait que les pays riches auraient le droit de polluer et pas les pays en voie de développement...

Mme MAGNANO.- Le principe de base de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique est le principe de la responsabilité commune, mais différenciée. En effet, il est exact que la responsabilité historique de la situation actuelle revient aux pays industrialisés, qui ont émis sans limitation, surtout au cours du dernier siècle. Toutefois, le problème du changement climatique est un problème au niveau mondial, et ce n'est pas un problème que l'Union européenne peut résoudre seule. Les émissions de l'Union européenne représentent environ 14 % des émissions globales. Si aujourd'hui l'Union européenne fermait son économie, on aurait simplement une réduction nette de 14 %. Les objectifs que l'on se pose au niveau international pour les pays industrialisés en tant que groupe, sont des objectifs de réduction compris entre 25 et 40 % jusqu'en 2020, et on parle de 80 à 95 % jusqu'en 2050.

L'Union européenne ne veut absolument pas empêcher le développement légitime et nécessaire des pays en voie de développement, mais la situation de ces pays est aussi très différente. L'année dernière, la Chine a dépassé les Etats-Unis en termes d'émissions de CO². Il est sûr que la Chine doit continuer à se développer, mais il faut l'aider à le faire de façon durable. C'est là l'enjeu des négociations internationales : créer un instrument qui assure que les pays industrialisés prennent des mesures de réduction importantes, significatives, et dans les fourchettes que je vous ai indiquées, mais aussi que les pays en voie de développement modifient leurs scénarios de croissance pour qu'elle devienne une croissance durable. Sinon il sera très difficile de résoudre les problèmes.

Mme COUSTET.- Merci.

Nous prenons une autre série de questions.

Question.- Je voudrais réagir par rapport aux initiatives dans Aix-en-Provence et le Pays d'Aix. Au niveau des transports, des initiatives ont en effet été prises, mais on peut se poser la question de

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



savoir si ce sont de bonnes initiatives : par exemple, les vélos se concentrent au centre-ville, et quand on habite dans des quartiers extérieurs ce n'est pas pratique de les utiliser, parce qu'il n'y a pas de bornes pour les laisser.

Au niveau du bus, cela reste encore un tarif assez élevé, comparé à d'autres départements où il y a un tarif unique sur le département. Ici ce n'est pas le cas : par exemple pour aller à Aix-en-Provence et revenir, si on n'a pas la carte de transport mensuel ou si on n'a pas moins de 26 ans ou plus de 65 ans, cela reste assez élevé. Sans parler des transports : pour aller jusqu'à Saint-Maximin, c'est presque 8 €, alors que ce n'est pas loin au point de vue distance. Peut-être peut-on faire quelque chose à ce niveau.

Question.- Bonjour. Je suis chargé de mission pour la culture scientifique à l'université Paul Cézanne. Cela fait plaisir de vous voir ici.

D'abord, une question : est-ce que je peux fumer ? Non ! Je ne peux pas fumer, mais je peux aller chez moi à la maison et je peux ouvrir le robinet à fond la caisse. J'ai les moyens pour payer l'eau. Mais est-ce que tout le monde... Ce que je veux dire, c'est que vous avez à la Commission européenne des publications qui sont excellentes. Dans l'une des dernières, on montre la photo de la calotte glaciaire du pôle Nord en 97, et une en 2005. Cela donne la chair de poule. Il faut l'afficher partout. Vous allez comprendre ce qui passe dans le monde. On est en train de perdre la tête.

Question.- Il y a quelques années on parlait du ferroutage pour les camions, vu qu'ils polluent beaucoup. Je voudrais savoir où l'on en est maintenant, car on n'en parle plus du tout.

Question.- Je voudrais rebondir au sujet des voitures. Je vous informe que dans quelques semaines, un constructeur français va commercialiser des voitures à air comprimé. Il y aura tout un développement par rapport à cela, des voitures style voitures pour le centre-ville, et en 2010 une voiture plus importante pour pouvoir accueillir 4 à 5 personnes.

Deuxième point, l'eau : pour répondre à Monsieur, je commercialise tous les jours des solutions pour diminuer la consommation d'eau, et je visite les maisons de retraite, les cliniques, les hôpitaux.

Mme COUSTET.- Si c'est pour nous vendre quelque chose je vous demande de vous arrêter. Ou alors, présentez-vous.

Le même intervenant.- Non, je ne suis pas là pour vendre quoi que ce soit ni pour faire de la pub : je donne une information citoyenne.

(Discussion générale, interventions simultanées)

Le même intervenant.- Je suis indépendant, je ne suis pas une société. Je veux simplement dire que des solutions existent pour diminuer la consommation d'eau. Sur les robinets, les lavabos, les douches et dans les cuvettes des WC.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Mme COUSTET. - Merci.

Dans la salle. - J'ai deux remarques à faire, à nos deux intervenants : concernant les transports à Aix-en-Provence, c'est une ville étudiante où il y a beaucoup de jeunes, et les bus s'arrêtent à 22 heures. Pour l'environnement, ce serait bien d'avoir au moins des bus jusqu'à minuit, même si c'est un par heure. Cela permettrait aux personnes qui sont en dehors du centre-ville de bouger sans prendre la voiture. J'ai habité en centre-ville, et j'ai vu la différence : quand on est un peu plus loin, soit on reste chez soi, soit on prend la voiture.

Par ailleurs, concernant les réfugiés climatiques, qu'est-ce qui est fait au niveau européen et international ? Est-ce que l'on commence déjà à les prendre en considération, avec une convention ou au moins une discussion ?

Mme COUSTET. - Je voudrais préciser les choses : Philippe GAY a eu la gentillesse de venir parce que je savais qu'il y aurait des questions très pratiques sur ce que l'on pouvait faire pour préserver la planète. Nous avons tous ce souci. Mais Philippe GAY n'est pas un élu. Vous pouvez aussi poser vos questions dans vos communes, et aux élus du Pays d'Aix, qui a la compétence sur les transports. On les fera sans doute remonter, mais moi je m'occupe du bureau du Parlement européen.

Nous avons aussi dans la salle un fonctionnaire de la communauté du Pays d'Aix, chargé des questions européennes. Je lui laisserai la parole très volontiers s'il veut répondre.

En bref, pour recadrer les choses, Philippe GAY est responsable d'une association, il a un mandat qui lui est donné par l'ADEME et par les collectivités qui le financent.

M. BRENDÉL. - Quelques précisions : effectivement, la CPA est autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire.

Sur la question qui a été posée, à Saint-Maximin c'est une autre autorité organisatrice. Ce n'est pas pour renvoyer vers d'autres, mais il est vrai que la question des transports à l'échelle d'une métropole n'est pas réglée dans le cadre de l'organisation administrative de notre territoire. Concernant la Communauté du Pays d'Aix, il y a un tarif unique pour les transports interurbains, il est de 1,10 € quel que soit le trajet réalisé. Concernant la ville d'Aix, il y a une délégation de service public spécifique à travers "Aix en bus".

Concernant les horaires, là aussi la Communauté est autorité organisatrice. L'évolution du réseau se fait à travers des études d'impact de clientèle. Pour faire tourner les bus jusqu'à des heures avancées, jusqu'à minuit, il faudrait savoir quel impact cela aurait commercialement, mais il faut comprendre aussi que les faire tourner sans personne dedans n'aurait pas grand intérêt. Il y a une évolution du réseau, il y a toujours une réflexion pour favoriser la priorité... Je ne sais pas si je devrais en parler, mais le tribunal administratif a annulé le plan de déplacements urbains dont s'était dotée la Communauté du Pays d'Aix, mais dans le cadre des objectifs du PDU, les transports en commun sont la priorité de la CPA.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Dans la salle.- (Début d'intervention inaudible) Un réseau de bus intra-muros à Aix-en-Provence. Aix en bus et la Diabline", ce ne sont pas les mêmes tarifs, ni les mêmes tickets !

Mme COUSTET.- Je vous remercie, Madame, mais vous avez devant vous des fonctionnaires : gardez ces questions pour vos élus !

(Interventions simultanées)

M. BRENDEL.- La vocation de la Communauté du Pays d'Aix, c'est l'inter-communalité. Ce sont les relations entre les communes : une décision politique a été prise, c'est le tarif unique pour les déplacements entre les communes. C'est pour cela que j'ai évoqué cette particularité sur Aix-en-Provence, le réseau Aix en bus, où historiquement déjà, il y a une politique tarifaire qui est fonction aussi des lignes et d'une délégation de service public qui est déjà ancienne. On ne peut pas modifier les conditions à tout moment. C'est pour cela que dans ce qu'a adopté la Communauté du Pays d'Aix, le renforcement des liaisons entre les communes, l'on a pu développer ce tarif unique.

Mme COUSTET.- Heureusement que l'Union européenne ne régit pas ce type de question. On est dans l'autonomie des collectivités territoriales, voire des Etats-membres, pour aboutir aux objectifs que l'on se fixe.

J'ajoute que j'habite une commune où l'on envisagerait de mettre un bus pour que les jeunes puissent sortir le soir. Mais cela, c'est autre chose, ce n'est pas la Communauté. S'il y a un besoin dans votre commune, peut-être faut-il voir vos élus de proximité. Il faut qu'ils ressentent qu'il y a ce besoin citoyen. D'où cette démarche que vous pourriez faire, qui serait une démarche positive : il y a un besoin, ce n'est pas seulement le mien, il est partagé par beaucoup.

Une question concernait les réfugiés climatiques, c'est une question très nouvelle que le Parlement européen a abordée. Est-ce qu'au niveau mondial on s'en préoccupe ?

Mme MAGNANO.- C'est très nouveau. Au niveau international, la première fois que l'on a mis cette question des impacts du changement climatique sur la sécurité, cela a été l'année passée : en septembre, le conseil de sécurité des Nations unies a entamé une discussion. Suite à cela il y a eu au niveau de l'Union européenne un rapport aux représentants pour la politique extérieure et de sécurité commune, conjointement avec la commission, où on commence la réflexion. C'est quelque chose de tout à fait nouveau.

D'un autre côté, il faut savoir qu'il s'agit là plutôt du domaine de la politique extérieure. Il ne faut donc pas s'attendre à de la législation là-dessus au niveau l'Union européenne. Il s'agit plutôt essayer de mettre en place des réseaux diplomatiques multilatéraux, au niveau de l'Union européenne et à l'intérieur du système des Nations unies, pour faire face à ces nouveaux défis.

M. GAY.- Je voudrais rebondir sur les produits que présentait Monsieur : c'est typiquement le genre d'équipement que nos conseillers peuvent présenter aux particuliers. En l'occurrence cela concernait l'eau, mais il y a de nombreux autres produits qui peuvent concerner l'éclairage, ou le chauffage, etc.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Mme COUSTET.- Il y a donc des sociétés que vous conseillez ouvertement ?

M. GAY.- On ne fait pas de publicité particulière pour une société, mais on essaie d'avoir des listes, non exhaustives, mais qui permettent de diriger le particulier sur ce type d'équipement.

Mme COUSTET.- Quelles sont les aides financières qui sont données aux particuliers qui voudraient construire leur maison ou révolutionner leur mode de chauffage ?

M. GAY.- A l'échelle nationale il y a d'abord le crédit d'impôt, qui va concerner un certain nombre de mesures sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : cela va du poêle à bois au changement de chaudière, à l'isolation, au chauffe-eau solaire, etc. À l'échelle régionale et locale on va être confronté à deux types d'aide : le solaire et le bois énergie. A l'échelle régionale il y a une aide qui concerne le solaire thermique (production d'eau chaude), et le photovoltaïque (production d'électricité) A l'échelle locale de la CPA, il y a une aide qui concerne le solaire thermique. Ces deux aides sont cumulables et viennent s'ajouter au crédit d'impôt dont va pouvoir bénéficier le particulier.

Concernant le bois énergie, il y a aussi une aide du Conseil régional, concernant des chaudières qui fonctionnent avec du bois déchiqueté. À l'échelle plus locale de la CPA, il y a également une aide sur le bois énergie qui concerne les poêles à bois, les poêles raccordés à un réseau de chaleur, des radiateurs, et des chaudières automatiques aux granulés. Ces aides ne concernent que les particuliers.

Dans le cadre des projets de collectivités, le Conseil régional a mis en place des appels à projet qui concerneront des structures beaucoup plus importantes (bâtiments collectifs, hôtels, etc.). Pour le particulier, toutes ces aides existent réellement et sont applicables.

Mme COUSTET.- J'ajoute que les fonds structurels, ce que l'on appelle les aides européennes en région, sont pour la plupart orientés vers le développement durable. Elles ne concernent pas les particuliers, mais les collectivités locales ou d'autres porteurs de projets. Il y a aussi cet argent européen qui est mis à disposition dans une certaine direction.

Qui veut répondre à la question du ferroutage ?

Mme MAGNANO.- Je ne connais pas la situation exactement. Au niveau de l'orientation générale de la politique de transports de l'Union européenne, on essaie en ce moment de privilégier, de réaliser l'internalisation * des coûts de transport. Cela veut dire que, bien sûr, le transport ferroviaire est moins polluant que le transport routier : il ne faut pas simplement choisir son moyen de transport sur la base du coût réel, mais il faut prendre en compte aussi les autres coûts. Dans ce cas, le fait que le transport routier est plus polluant, et qu'il y a un coût pour l'environnement. C'est la politique de l'Union européenne à ce sujet. Mais sur les problèmes que vous avez énoncés, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Question.- Concernant le recyclage, y a-t-il au niveau européen des moyens de pression sur les industriels qui ne font aucun effort ? J'ai voulu acheter des plaquettes anti-calcaire, et le prix par

paquet de 45 était beaucoup plus élevé à l'unité que par paquet de 15. J'ai regardé mon portefeuille, et j'ai pris trois paquets de 15 à la place d'un de 45, ce qui fait beaucoup plus d'emballage.

Existe-t-il des moyens de pression ?

Mme COUSTET.- Il y a des directives européennes qui concernent la réduction des déchets d'emballage. J'ai travaillé sur une de ces directives. Il y a eu déjà beaucoup de discussions sur la première phrase qui visait à dire "on veut réduire les déchets d'emballage". Or, on est dans une société qui produit toujours plus. Produire plus, cela veut dire plus d'emplois, plus d'entreprises, plus de travail pour ces entreprises. Inverser cette logique, en disant que la production d'emballage doit être réduite, a posé beaucoup de problèmes. On est à présent passé dans la phase où l'on ne tergiverse plus sur ce genre de principe, et où on dit qu'il faut en effet réduire l'emballage pour pouvoir réduire les déchets d'emballage ou les recycler.

Il y a donc effectivement une directive qui vise à faire en sorte que l'on en ait un peu moins, et qui va obliger les entreprises à y réfléchir, mais il y a une autre problématique qui est celle du recyclage effectif de ces emballages. On doit travailler là-dessus, avant même de travailler sur la quantité. Là encore ce n'est pas fini, on n'a pas atteint les chiffres, parce qu'il ne suffit pas de le décréter au niveau européen. De nombreuses autres mesures doivent être prises, et la gestion des déchets se fait au niveau départemental, communal et inter-communal. Que fait-on de ces déchets qui ne sont plus recyclables, les déchets finaux ? On se retrouve encore avec de l'incinération.

C'est toute une chaîne. Il y a effectivement des directives européennes qui concernent les déchets d'emballages, mais il faut encore qu'elles soient mises en œuvre dans les Etats-membres, ce qui prendra du temps.

Mme MAGNANO.- L'application est au niveau des Etats-membres. Au niveau de l'Union européenne il y a des objectifs de recyclage par genre de matériel : bien sûr, pour les papiers ou pour les verres c'est beaucoup plus élevé que pour les plastiques. Ce sont des objectifs pour les États. Il y a de la législation en vigueur, mais c'est à l'État de vérifier que c'est fait correctement par les opérateurs économiques.

Mme COUSTET.- Il y a un autre élément qui peut jouer : l'information du consommateur, faire en sorte que pour une entreprise cela devienne un argument de vente que d'avoir moins d'emballages. Cela aussi est un élément qui n'est pas législatif, mais qui est très important et qui concerne l'écocitoyenneté. Vous aurez de plus en plus de produits qui vont vous dire "j'ai réduit mon emballage, je suis plus économique". C'est important, car par nature l'entreprise n'a pas intérêt à réduire sa production, notamment la production d'emballages. Il y a maintenant des législations qui commencent à les obliger à le faire.

Il est à présent l'heure de mettre fin à cette réunion. Je vous rappelle que le compte-rendu de toutes ces conférences se trouve sur notre site, www.lesmidis.eu . La prochaine aura lieu le 12 mars à la FNAC de Marseille. Elle concernera un sujet différent, les droits des femmes en Europe. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne fin de journée.

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



Le débat s'achève à 13 h 30

Les midis du Parlement européen – Marseille – le 20 février 2009 - changement climatique : que puis-je faire ?
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
vos commentaires, vos réactions sur www.leblogdesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.

